

de l'Outaouais est considéré non pas comme un facteur de production, mais bien comme du pétrole exporté, tandis qu'à l'est de la vallée de l'Outaouais, les transporteurs canadiens doivent remettre l'équivalent de la subvention versée aux termes du programme d'indemnisation des importations de pétrole.

Aucune autre industrie canadienne n'est forcée de payer une telle surtaxe sur le carburant utilisé comme facteur de production de biens et de services. En outre, les armateurs canadiens et le gouvernement fédéral lui-même ont dû déboursier des frais d'administration considérables pour payer et percevoir cette taxe. Depuis sa mise en vigueur, cette taxe a rapporté des recettes de 6.1 millions de dollars en 1981 et d'à peine 2.5 millions en 1982, ce qui est insuffisant pour justifier les coûts d'administration et l'érosion sensible de la compétitivité des transporteurs canadiens.

* * *

• (1410)

LES PARTIS POLITIQUES

LE GOUVERNEMENT PROGRESSISTE CONSERVATEUR ET LE FAVORITISME

M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Madame le Président, ces adorables conservateurs ont passé près de deux semaines, à accuser le gouvernement de favoritisme. C'est un domaine qu'ils connaissent pourtant bien. Tout d'abord, écoutez les paroles immortelles du député de Joliette (M. La Salle) qui forme à lui seul l'aile québécoise de son parti. En 1979, la *Gazette* de Montréal rapportait ses propos selon lesquels les avocats, ingénieurs, experts-conseils, entrepreneurs, architectes et comptables d'allégeance conservatrice au Québec bénéficieraient d'un traitement de faveur sous l'administration dont il faisait partie.

Selon le *Globe and Mail*, celui qui était alors ministre des Approvisionnement et Services aurait déclaré que les amis du parti conservateur au Québec pouvaient s'attendre à tirer profit des marchés de l'État en biens et services.

Et que dire du député du Yukon (M. Nielsen), le «jambiseur», celui qui tire dans les jambes? A la fin d'août, le *Globe and Mail* nous apprenait que le sénateur Flynn, alors ministre de la Justice, avait demandé au représentant sa recommandation touchant la nomination d'un certain procureur dans un procès. Le député du Yukon aurait affirmé qu'on était venu le consulter à titre de ministre chargé du favoritisme au Yukon.

Quelle moralité, quel code d'éthique . . .

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'UTILISATION DANS LE CAHIER DES CHARGES D'APPELS D'OFFRE

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, la conversion au système métrique passera à l'histoire comme l'un des programmes les plus coûteux, les moins populaires, les plus déconcertants et les moins logiques de tous les temps. Un grand nombre

Article 21 du Règlement

de mes électeurs m'ont écrit pour me signaler des contradictions dans l'application des règles métriques.

Quelqu'un a reçu dernièrement une demande de soumission du ministère des Approvisionnements et Services dans laquelle il a relevé toutes sortes d'incohérences dans la décimalisation.

Dans le cahier des charges d'un bateau dont le ministère des Approvisionnements et Services avait besoin, on exigeait un bateau d'une vitesse de croisière minimale de 24 milles à l'heure. Dans le même paragraphe, on précisait que le bateau serait utilisé dans un rayon de 48 kilomètres de Parry Sound. La consommation de carburant, le poids, la largeur et la grandeur de la cabine étaient indiqués en mesures impériales, mais la longueur devait être de 5.6 mètres.

Si le gouvernement fait imprimer des demandes de soumission comme celle-là, comment peut-il justifier ses poursuites contre les commerçants qui vendent des revêtements de sol en mesures impériales? De quel droit poursuit-il des gens qui vendent de l'essence au gallon? Peut-être le ministre devrait-il enquêter sur ce qui se passe dans son ministère avant de s'immiscer dans les affaires des citoyens ordinaires qui, après tout, ne font que laisser leurs clients libres de mesurer comme bon leur semble.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—L'AIDE MILITAIRE FOURNIE PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, il y aura bientôt trois ans, l'Archevêque de San Salvador, Mgr Oscar Romero, a été assassiné dans une église. Depuis cette date, ce petit pays a vécu une escalade de violence et la guerre n'est pas terminée. Au mois de mars, des membres du sous-comité sur l'Amérique latine ont protesté contre les élections qui se déroulaient dans ce pays. Au mois de décembre, plusieurs autres députés, dont moi-même, avons rendu visite au nouvel archevêque qui réclame des négociations et la reprise du dialogue.

Hier, on apprenait que M. Caspar Weinberger, secrétaire à la défense des États-Unis, cherche à obtenir 60 millions pour fournir une aide militaire au Salvador. C'est une décision tout à fait déplorable et je demande au gouvernement du Canada de protester de toutes les manières possibles. Le secrétaire à la défense des États-Unis a affirmé que s'il ne pouvait obtenir l'autorisation du Congrès selon les procédés habituels, il puiserait dans un fonds spécial destiné à aider militairement les pays étrangers. Parmi les bénéficiaires de ce fonds, on comptait le Vietnam, le Cambodge et le Salvador en 1981.

Cette semaine, Sa Sainteté le Pape Jean Paul II rendra visite au Salvador. Je ne peux qu'espérer que cet événement favorisera la recherche de la paix, que des négociations seront amorcées en vue de mettre un terme à la guerre.